

DE QUELQUES ENJEUX CONTEMPORAINS DE LA SOLIDARITÉ

Marc-Henry Soulet

Personne ne revendique aujourd'hui le droit à l'irresponsabilité. C'est un honneur moral que de se revendiquer responsable. Quoi de commun pourtant entre 1) être responsable de ses actes ; 2) être responsable pour autrui (ses proches, ses concitoyens, voire des inconnus) dans la limite du raisonnable, c'est-à-dire sans que cela ne remette en cause nos intérêts ; 3) être responsable pour un autrui (un proche ou un inconnu) dont nous faisons nôtre son destin qui nous dépasse pourtant. De même, personne ne revendique non plus le droit à l'insolidarité. La solidarité, au contraire, est une vertu que tout le monde s'arrache. Quoi de commun pourtant entre la fraternité et la dette, entre l'engagement pour autrui et la sécurité sociale, entre l'idéal d'une commune humanité et la justice redistributive ?

En fait, il n'y a pas d'équivalence entre ces formes de responsabilité et de solidarité. Comment, par exemple, pouvons-nous réellement penser qu'il existe une interchangeabilité de la solidarité entre, d'une part, des relations sociales interpersonnelles exprimant soutien et reconnaissance et, d'autre part, un quasi-contrat porté par des politiques publiques traduisant un souci de cohésion sociale et de redistribution des richesses ? Ainsi, la bonne volonté ne s'oppose pas au système public de solidarité quel qu'il soit ; d'une manière ou d'une autre, elle est toujours peu ou prou partie prenante d'un système sociétal de solidarité. En ce sens, ne convient-il pas davantage de raisonner en termes de coopération conflictuelle que de vases communicants ? Il n'est pas envisageable en effet de concevoir un transfert pur et simple d'un registre de solidarité à un autre, chacun d'entre eux reposant sur des principes différents.

Plus fondamentalement, ces formes de solidarité se supposent mutuellement et de leur rencontre naît un effet synergétique indispensable au maintien de la cohésion sociale. D'une part, l'existence et la vitalité de la solidarité humaniste (les formes courtes, immédiates et personnalisées) sont fortement dépendantes de la solidarité fonctionnelle (les formes longues, médiatisées par des institutions et impersonnelles), notamment des vecteurs de droit et d'égalité sur laquelle cette dernière s'est construite dans les États-providence. De l'autre, l'abstraction de la solidarité fonctionnelle encourt, sans garde-fous, les risques d'une désocialisation marquée par l'indifférence individualiste et l'impersonnalisation des relations sociales que vient justement pallier la solidarité humaniste.

Se pose alors une question, sous-jacente à l'ensemble des réflexions sur la solidarité : celle de la mise en cohérence de ces formes différentes de solidarité, afin qu'elles contribuent du mieux possible à améliorer le vivre-ensemble. Celle-ci se double toutefois d'une autre interrogation : qui a charge ou doit être l'élément structurant d'une telle articulation ?

LA SOLIDARITÉ SE TRAVAILLE ET SE CULTIVE

La solidarité n'est pas extra-mondaine. Et si elle est une loi immanente à la vie sociale, elle n'est pas pour autant inscrite dans la nature humaine, elle est avant tout une affaire de projet. La solidarité est bien sûr une valeur, mais une valeur qui n'a de valeur que si elle se réalise et que par ce en quoi elle se réalise (même si sa réalisation ne peut prétendre épuiser sa valeur). Cependant, la mise en pratique de la solidarité ne suffit pas. La solidarité en acte n'a socialement de sens que si elle est garantie, que si sa concrétisation se double de sa continuité. Autrement dit, la solidarité est une pratique qui ne prend sa valeur que lorsqu'elle se transforme en obligation. Cette obligation peut être de nature civile, régie par le droit. Engageant une responsabilité collective, elle relève alors du politique. Elle peut être une obligation de conscience, sans autre sanction que celle que l'être humain s'impose. Engageant une responsabilité individuelle, elle relève alors de l'éducatif. Chaque régime de solidarité se doit en sens de transformer une valeur en un système, une vertu en une obligation, de conscience ou juridique selon les configurations, et en même

temps de produire un savant équilibre entre ces deux formes d'obligation pour permettre la double garantie, politique et morale, de la traduction de la solidarité en acte. C'est en ce sens que la production de la solidarité est une activité indispensable de la société sur elle-même, indispensable car rien n'est en ce domaine plus improductif, du point de vue de la cohésion sociale et du bien-être collectif, que l'aléatoire et l'arbitraire.

LA SOLIDARITÉ NE SE JOUE PAS UNIQUEMENT DANS L'ICI ET MAINTENANT

La solidarité déborde le cadre du présent. N'avons-nous pas ainsi conscience d'être responsables devant nos enfants et de devoir leur léguer un monde vivable ? "La Terre ne nous appartient pas. Nous n'en sommes que les locataires". Toutefois la solidarité s'inscrit dans un cadre plus large encore que celui de nos seuls enfants (cette formulation apparaît même un tantinet égoïste et en fait peu porteur de solidarité). Il faut en effet concevoir que nous sommes en même temps créanciers et débiteurs en ce domaine. Créanciers car nous avons reçu en dépôt un héritage que nous devons transmettre à nos successeurs en faisant en sorte que celui ne se détériore pas ou ne se réduise pas. Débiteurs aussi, car cet héritage reçu, comme toute donation, suppose, en même temps que d'en accepter les intérêts, d'en endosser les charges. "Le mort saisit le vif", pour reprendre une expression désormais classique¹, signifiant en quelque sorte que l'héritage s'impose à l'héritier et le contraint et ceci solidairement. Nous sommes dès lors liés moralement et pratiquement aux autres. Nous sommes socialement *in solidum*². Nous sommes ainsi responsables devant nos consociés du type de société et des formes d'inégalités que nos parents, grands-parents et aïeux nous ont légués. De la même manière nous sommes responsables du type de société et des formes d'inégalités que nous allons nous mêmes léguer à nos enfants, petits-enfants et plus largement descendants. Nous ne pouvons totalement ni restaurer une société parfaite ni en reconstruire une. Nous sommes en ce sens durablement et

Comentário: Compléter la note

1. Bourdieu P., "Le mort saisit le vif" in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, 19XX.

2. Le mot solidarité provient étymologiquement de l'expression latine *in solidum* utilisée dans le domaine juridique pour parler d'une dette collective dont chacun est juridiquement responsable.

pleinement mutuellement débiteurs devant nos contemporains et devant nos successeurs. Aussi cette dette indépassable nous pousse-t-elle à un devoir de solidarité que nous devons transformer en un système de solidarité cherchant à compenser le plus loin possible, et toujours, les inégalités existantes. Nous devons assumer la responsabilité d'être solidaires, c'est-à-dire de partager la jouissance d'un héritage avec ceux de nos contemporains qui ont été lésés dans la transaction.

Cette responsabilité s'opère, dans nos sociétés, par la médiation de l'État en tant qu'instrument chargé de la mise en pratique et du règlement fonctionnel des modalités de remboursement de cette dette qui prend la forme des systèmes de protection sociale et d'assurances sociales. Mais un régime de solidarité ne peut être que formel, ne peut être supporté que par des relations objectives. Il a besoin, pour prendre réalité aux yeux et dans les actes des membres d'une société, d'être légitimé par un ensemble de valeurs, d'être soutenu par un argument moral. D'où le fameux facteur X de Charles Gide, quel que soit le nom dont on le dote, charité, fraternité, humanité, sympathie ou esprit de service. Cet auteur, fondateur de l'économie solidaire avant la lettre, insistait sur le fait que la solidarité conçue comme dette avait besoin d'un adjuvant moral car, à elle seule, elle ne pouvait tout expliquer. C'est à l'éducation qu'échoit en ce sens la lourde tâche de cultiver cette responsabilité à la solidarité.

LA SOLIDARITÉ SE DISCUTE

De même qu'il existe une pluralité d'intérêts, souvent contradictoires, entre différents acteurs appelant une négociation des intérêts, il faut concevoir une pluralité des objets de solidarité, parfois contradictoires voire concurrentiels, liée à une double caractéristique des sociétés contemporaines : 1) la solidarité devient de plus en plus choisie (nous choisissons de qui nous nous sentons et nous voulons être solidaire); 2) les normes sociales deviennent de plus en plus relatives, elles se démultiplient en même temps qu'elles coexistent plus ou moins pacifiquement. Le monde moderne, en défaisant l'unité, produit de la pluralité. La société devient plurielle et, par voie de conséquence, l'individu aussi. Il brise sa propre unité, se fractionne et se voit contraint de gérer sa pluralité : pluralité d'appartenances et donc pluralité de moi

aussi. Si l'on pose en effet que la solidarité caractérise une forme d'intégration dans les groupes, à partir du moment où les appartenances deviennent plurielles, à partir du moment où la norme est d'appartenir à plusieurs groupes, inmanquablement les solidarités qui vont en résulter vont entrer en interaction, voire parfois en contradiction. Nous voyons ainsi émerger des conflits de solidarité, des conflits entre des réalités différentes dont l'individu se sent, des unes comme des autres, solidaire. Cette solidarité élective et ce relativisme normatif font de la négociation valorielle un des enjeux centraux contemporains. Les valeurs deviennent discutables, ou plus justement objet de discussion. Dès lors la solidarité ne peut plus être considérée comme un allant de soi; au contraire, elle va se caractériser par sa dimension réflexive et non plus par sa seule dimension factuelle.

Un régime concret de solidarité concrétise en ce sens un compromis entre des principes de solidarité ayant pour support constant une négociation valorielle; il implique un travail normatif à même de faire de la solidarité à la fois un objet sur lequel il est possible d'agir et un système qui contraigne ou invite à agir. Car en matière de solidarité, pour que celle-ci forme système et puisse être garantie, il est nécessaire qu'il y ait une adhésion normative de la collectivité qui ne peut passer que par l'existence d'un espace public de discussion et de délibération pour permettre l'émergence d'une forme de consensus qui ait prétention à l'universalité. Il importe, je crois, de prendre acte analytiquement de cette prise de conscience du caractère désormais "discutable" de la solidarité pour parvenir à un système partagé articulant et mettant en cohérence différentes conceptions et différents registres de la solidarité. En d'autres termes, une telle mise en débat est caractéristique d'une nécessité de réorganiser les principes normatifs et pratiques de la solidarité ainsi que leur articulation, au centre autant de la cohésion sociale que de la prise en considération mutuelle de chacun par chacun.

LE TROU NOIR DE LA SOLIDARITÉ

L'histoire théorique de la solidarité a vu se croiser, sans toujours s'opposer, deux dimensions de la solidarité, l'une basée sur le principe de similitude, l'autre sur le principe de complémentarité. La première réfère directement à l'idée

d'union et de lien entre semblables inscrits dans une même totalité. Le prix de la cohésion sociale repose sur cette idée de commune appartenance à un monde. La solidarité peut être non réciproque puisque le bien premier est la préservation de ce monde commun. La seconde repose sur une conception de l'incomplétude de l'être humain en société. En ce sens, la solidarité qui nous lie, par-delà en même temps qu'en raison de nos différences, est marquée à la fois par l'interdépendance et par la complémentarité.

Mais, derrière cette dualité de la solidarité, il est peu, voire pas du tout, évoqué ce qui permet d'expliquer en quoi nous pouvons être solidaires de réalités auxquelles nous sommes totalement étrangers et avec lesquelles, en même temps, nous n'avons aucun lien d'interdépendance. En d'autres termes, par-delà la solidarité comme lien d'union entre semblables et la solidarité comme lien d'interdépendance entre dissemblables, est demeurée ouverte la question de la solidarité comme lien d'assistance envers des différents. Qui plus est quand ces différents sont des surnuméraires.

Prenons une métaphore pour expliquer cela, métaphore emprunté au sport. Quand un entraîneur sportif dit que son équipe devra faire preuve de solidarité pour affronter l'équipe adverse, il veut à la fois dire 1) que tous les joueurs devront faire front, se serrer les coudes, se fondre dans le groupe, faire corps de façon à ce que l'équipe soit unie, soit une, et 2) que chacun devra à son poste être le meilleur possible, que chaque joueur doit remplir sa tâche au maximum de ses compétences de façon à ce que l'équipe soit équilibrée, qu'il n'y ait pas de trou, qu'elle fasse preuve d'une grande complémentarité sur la base de la différenciation de chacun des postes et des joueurs. Mais ces deux registres de la solidarité laissent de côté les remplaçants. Non pas ceux qui sont inscrits sur la feuille de match – car eux, en tant qu'armée de réserve, comme le *Lumpenproletariat*, sont susceptibles de jouer en fonction du *coaching* de l'entraîneur et donc peuvent à la fois se sentir membres d'un groupe dont ils sont stratégiquement retirés, en même temps qu'être symboliquement associés à celui-ci en cas de victoire ou de défaite, et être et se penser comme complémentaires malgré leur non-contribution conjoncturelle – mais les "coiffeurs", ceux qui font banquette dans les tribunes avec, au mieux, comme symbole d'une appartenance commune

avec leurs collègues qui jouent, le costume du club sur le dos. Quelle solidarité faire valoir pour ces joueurs qui ne jouent pas, si une telle situation s'éternise ? Non l'appartenance au groupe puisqu'il n'y a plus réellement communauté de vie. Non leur compétence à s'inscrire dans la tactique de jeu puisqu'elle est durablement non mise à l'épreuve. La plupart du temps, dans cet exemple sportif, la rupture est rapidement consommée et chacun convient qu'il vaut mieux pour le joueur comme pour le club, se séparer pour négocier au mieux la valeur sportive du premier sur le marché. Mais une telle défausse n'est pas de mise en matière de solidarité au plan sociétal. Il importe de trouver une solution interne.

Le trou noir dont il est ici question est celui d'une solidarité basée sur une asymétrie structurelle de la relation alors que la solidarité, usuellement, fait implicitement référence à une dépendance mutuelle. Comment être solidaire de ceux qui sont à la fois non-semblables et non-contributeurs ? Que faire de ceux qui sont et différents et "inutiles au monde" ? En fait la nature profonde de la solidarité comme valeur et comme pratique tient du mode de reconnaissance d'autrui puisqu'elle varie selon la réponse donnée à qui est autrui dans une société donnée. Le défi actuel de la solidarité est de prendre en considération la différence non contributive, de penser lacte solidaire non plus avec un autre même mais avec un autre différent, engageant de ce fait une responsabilité pour un autrui qui, *a priori* ne nous est rien et ne vaut rien. Le vrai défi de la solidarité devient en quelque sorte "l'étranger", l'autrui radical. L'enjeu est d'importance, car éthiquement et socialement la société joue, dans le règlement de la question des "coiffeurs", son unité. La façon dont elle aménage une place pour ceux qui n'ont ni utilité, ni valeur, est en effet au cœur du principe sur lequel repose sa cohésion.

UN TROISIÈME TYPE DE SOLIDARITÉ

Dès lors, il semble nécessaire de convoquer une troisième forme de solidarité à côté des deux formes canoniques. Cette idée d'un troisième type de solidarité est à distinguer de celle émise par François Ascher et Francis Godard qui, eux, lient l'émergence contemporaine d'une troisième solidarité à une profonde transformation du social se traduisant par la démultiplication de relations sociales de plus en plus électives

et par la diversification des expériences biographiques. "Cette nouvelle solidarité est ainsi faite de liens faibles, voire fragiles, changeants et diversifiés, mais nombreux et largement choisis (électifs), qui associent des individus aux appartenances sociales également multiples, dans une société ouverte (non convexe)." ³ La troisième forme de solidarité, esquissée dans le présent texte, s'attache davantage à dégager une autre forme typique, non liée à des contextes particuliers, mais fondamentalement intrinsèque à l'idée même de solidarité, comme le sont le lien d'union entre semblables et le lien d'interdépendance entre dissemblables. Chacune d'entre elles peut être renvoyée plus spécifiquement à une sphère particulière de la société dont les logiques de fonctionnement et les ressources de légitimité diffèrent les unes des autres et qui est portée par des valeurs incomparables à celles des autres. Chacune de ces formes de solidarité est donc supportée par des principes hétéronomes et insuffle en ce sens des produits différents au sein de la société. Ces principes et produits, les uns autant que les autres, sont vitaux au fonctionnement équilibré de la société. Toute domination d'une sphère sur une autre, traduite par la prégnance d'un principe dans une sphère dont elle ne relève pas originellement, engendre des dysfonctionnements coûteux à court ou moyen terme, voire fait encourir des risques à la pérennité de l'équilibre social. Il est possible de représenter ces solidarités et leurs caractéristiques dans le tableau suivant :

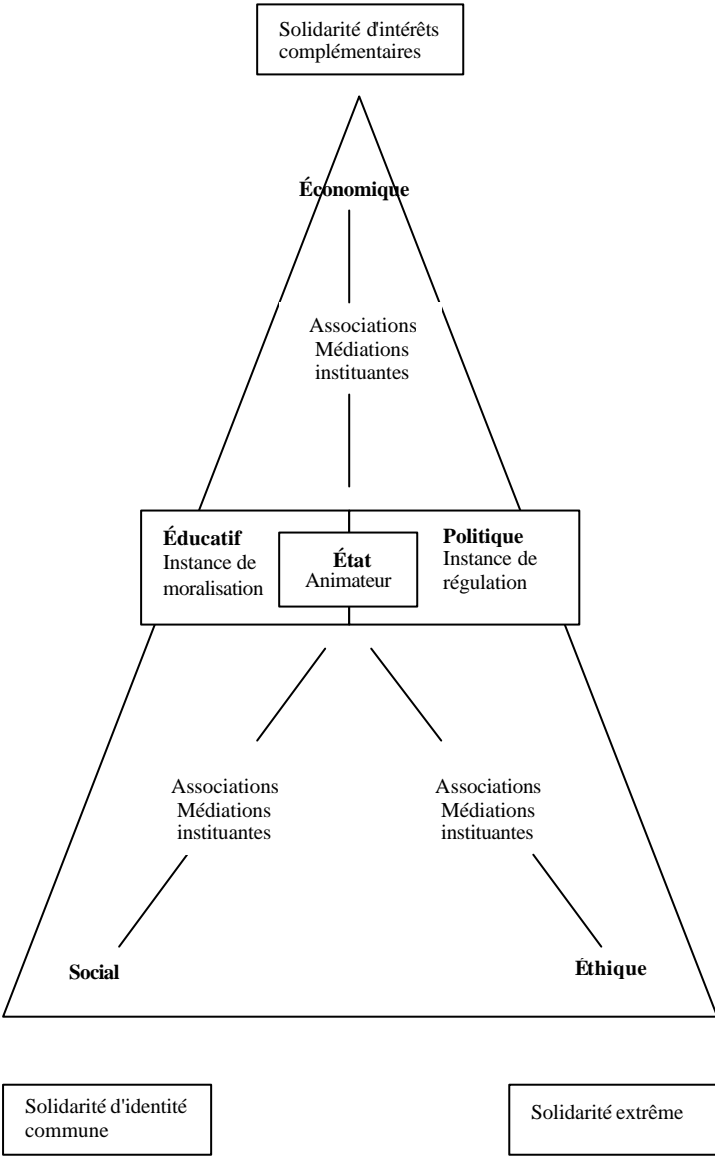
Type	Pôle	Principe	Ouput
Solidarité d'intérêts complémentaires	Économique	Efficacité	Production de richesse et protection
Solidarité d'identité commune	Social	Cohésion	Appartenance et conscience de soi
Solidarité extrême ⁴	Éthique	Responsabilité pour autrui	Reconnaissance et dignité

3. ASCHER F. & GODARD F., "Vers une troisième solidarité" in *Esprit*, vol.11, 1999, p.184.

4. Je reprends ici la dénomination utilisée par Vivianne Châtel dans sa contribution à cet ouvrage "La solidarité: une exigence de "responsabilité pour-autrui" ?"

Dans une telle configuration sociale, émergent deux grands registres de production de la solidarité : *primo*, l'éducatif qui, en tant qu'instance de moralisation, d'une part, produit l'adhésion aux normes collectives en même temps qu'elle donne la possibilité cognitive d'agir sur leur contenu, d'autre part, génère des idéaux sociaux partagés en même temps que révisables ; *secundo*, le politique qui, en tant qu'instance de régulation, est producteur, d'une part, de justice sociale, d'autre part de sécurité ontologique. De même, se distinguent deux acteurs centraux dans la production pratique et normative d'un régime concret de solidarité : 1) L'État qui, abandonnant toute prétention régaliennne, devient l'animateur et l'arbitre de l'articulation et de la mise en cohérence des formes de solidarité, notamment en instaurant et structurant un débat public en vue de produire un consensus normativement partageable sur la nature du régime de solidarité. L'État est ainsi à concevoir comme un instrument engagé dans l'élaboration de compromis de solidarité entre les différentes sphères. 2) L'associatif qui, en tant que médiation instituante, constitue un lieu de passage de la sphère privée à la sphère publique par l'entremise d'une relation interpersonnelle et devient ainsi le lieu de jonction d'un lien social horizontal et d'un lien sociétal vertical. En interaction avec les pôles économique, social et éthique, l'associatif représente un garant d'expression pluraliste des besoins, attentes et valeurs en même temps que l'espace concret d'expérimentation de l'ouverture à Autrui.

Le schéma suivant sefforce de représenter cette triple polarisation de la solidarité en la prégnance des deux acteurs centraux en ce domaine.



Les contributions réunies dans cet ouvrage croisent, quand elles ne les affrontent pas directement, la plupart de ces enjeux. Chiara Sebastiani ouvre le propos en constatant la double composante de la solidarité, concept à forte densité analytique en même temps que politique. Le succès actuel de cette notion doit beaucoup au jeu entre ces deux registres et au bruissement de paroles qu'il autorise. Pourtant, un examen critique tant des théories que des pratiques qu'elle recouvre, ne la condamne pas à l'insignifiance ou à la mise au rebut. Au contraire même, derrière une rhétorique politique d'usage, se profile ce qu'elle porte au plus profond, un agir politique en même temps qu'un sentiment de responsabilité. Gilbert Vincent, en centrant son propos sur les solidaristes, ces inventeurs de la solidarité en tant qu'obligation juridique instrumentée par l'État, souligne combien derrière les mécanismes formels supportés par le quasi-contrat et la dette, ces théoriciens, par ailleurs aussi praticiens du droit et hommes politiques, accordaient de la valeur à la solidarité en tant que symbole social fort, en tant qu'expression d'une "conscience morale" du vivre-ensemble. Derrière ce qu'ensuite, critiques et analystes se sont plus à considérer comme une forme froide et désincarnée de la solidarité, Gilbert Vincent rappelle combien leur recours à la solidarité était empreint d'éthique. Pierre-Yves Greber poursuit dans la même veine lors de son analyse de la solidarité au sein de la sécurité sociale. En rappelant les bases sur lesquelles reposent ce dispositif majeur de la protection des individus comme de la stabilité sociale des sociétés contemporaines, il souligne le rôle clé joué par la solidarité et y voit même un des principes directeurs de la sécurité sociale. Toutefois, comme le relève Chantal Euzéby, ces dispositifs publics de solidarité subissent de plein fouet les effets des transformations du contexte économique, politique et social contemporain. Cette auteure s'attache ainsi à éclairer les recompositions aujourd'hui à l'œuvre dans le champ de la solidarité en liaison notamment à la restructuration du marché du travail. Elle poursuit son analyse en examinant des aménagements possibles pour adapter la protection sociale aux mutations du travail et au développement du phénomène d'exclusion, aménagements dont le trait d'union est la revalorisation du rôle de l'État dans la production de solidarité, alors même que, justement, l'époque est plus à en réduire le rôle.

Ce premier groupe de textes, même s'il s'est parfois attaché à souligner la prégnance des valeurs dans la solidarité, a surtout cherché à analyser ce que signifiait son caractère formel, voire juridique, d'obligation. Un deuxième ensemble de contributions s'emploie, quant à lui – dans la logique de mise en parallèle du double registre d'obligation publique et d'exigence morale au cœur de cet ouvrage – à approcher le fameux facteur X, cherchant à éclairer ce qui, dans la solidarité, relève de l'obligation de conscience. Vivianne Châtel s'attache à cerner la possibilité d'une solidarité extrême à partir d'une lecture désenracinée de la solidarité, pour ne pas dire désocialisée, fondée sur une éthique de la responsabilité. Cette solidarité d'appartenance advient en arrière-plan de la similitude ou de la complémentarité; notre arrachement à la nature et notre humanité sociale – car nous ne sommes humains que par l'autre, qu'avec l'autre – nous condamnent à la solidarité pour tous ces autrui radicalement différents, ni mêmes, ni complémentaires, puisque c'est dans le souci absolu de l'autre que se joue notre condition humaine. Marcel David va, quant à lui, chercher ce facteur X dans la fraternité. Il fait de cette dernière la ressource morale de la solidarité, son "horizon de sens". Fraternité de concorde ou fraternité de combat, elle n'est une idée régulatrice qu'à la condition de se mettre en pratique, avec les risques de débordement et d'exagération qu'elle contient. Il lui faut donc s'adosser au droit pour être ce supplément d'âme nécessaire pour faire vivre la solidarité. Mais solidarité extrême, fraternité ou souci humanitaire, quelles que soient les lectures proposées, encore faut-il que cette charge valorielle de la solidarité soit portée par des acteurs concrets.

Johanna Siméant cherche à éclairer l'engagement dans des organisations humanitaires internationales. Pour ce faire, elle met en parallèle les dispositions sociales des individus entrant en humanitaire et les processus de formation, socialisation et sélections des associations humanitaires. Elle montre ainsi que, loin d'être une question d'inclinaison naturelle ou d'habitus familial, l'orientation vers les valeurs humanitaires est l'objet d'un travail, notamment pour donner à ces dernières une formulation socialement dicible et légitime. Cet ouvrage se conclut par un dernier texte, déjà publié dans un numéro spécial de la *Revue des belles lettres* consacré au poète Jean-Georges Lossier, par ailleurs longtemps rédacteur en chef de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* et, un temps, enseignant de sociologie à l'université de Genève. Son rôle

éditorial l'a en quelque sorte progressivement poussé à théoriser une conception de la solidarité au-dessus des religions et des sociétés, une conception universelle non fondée sur le droit mais sur une forme de transcendance a-religieuse. Le dernier texte de cet ouvrage se présente ainsi comme une discussion tant de ce qui pour Jean-Georges **Lossier** incarne le facteur X, "l'esprit de service", que de sa perspective, sociologiquement extrême, de fonder la solidarité comme valeur dégagée du politique.